

groupe, mais pour le Parlement et pour la population du Canada, une victoire qui assure l'heureux dénouement de la crise. Nous estimons que la Chambre adoptera la motion ainsi modifiée.

M. L.-PHILIPPE PICARD (Bellechasse): Les délibérations de la Chambre, ces trois dernières semaines, me font penser à une joute de gouret ou à une partie de colin-maillard. On cherche partout la rondelle en se demandant où elle peut bien être. Nous avons cherché à déterminer quelle était la question en jeu et, ce soir, nous nous demandons où elle est disparue. Le Gouvernement a accepté l'amendement de la Fédération du commonwealth coopératif. Pourquoi? Lorsqu'il a convoqué les Chambres à Ottawa, c'était dans l'intention de faire approuver sa politique. Ce soir, à la dernière minute, le Gouvernement change d'attitude et accepte l'amendement de la Fédération du commonwealth coopératif, lequel enlève toute signification à cette motion. La radiation de ces trois mots de la motion à l'étude la rend exactement analogue au sous-amendement que j'ai présenté à un stade antérieur du débat, selon l'opinion de monsieur l'Orateur, qui avait décidé alors:

L'amendement n'est pas complet quant à la forme. Il est l'expression d'une opinion générale qui peut être proposée dans tout organisme public et n'a aucune relation avec les travaux de la Chambre.

Le rôle de la Chambre est de proposer, d'approuver ou de désapprouver la politique du Gouvernement.

Si nous biffons ces trois mots, que reste-t-il? Où se trouve la politique du Gouvernement? En 1942, lors de l'adoption du bill 80, le premier ministre (M. Mackenzie King) a dit que si jamais il devait appliquer les dispositions de cette mesure, il en soumettrait la proposition à la Chambre et demanderait un vote de confiance. Ce dont la Chambre est ce soir saisie est ou n'est pas une motion de confiance. S'il s'agit d'une motion de confiance, ces trois mots doivent y rester. Si le Gouvernement accepte l'amendement de la Fédération du commonwealth coopératif, ce n'est plus une motion de confiance, mais un simple effort littéraire qui n'a rien à voir avec l'approbation ou la désapprobation de la politique du Gouvernement. La disparition de ces trois mots, à la dernière minute, ne changera en rien les sentiments qui animent présentement la population. Je n'ai pas à me prononcer au nom de ceux qui sont d'avis que le Gouvernement, dans son programme, ne donnait pas suite à tout ce qui s'imposait, mais bien en mon propre nom et estimant que, le jour où le Gouvernement proposa sa motion, son programme comportait l'appui du principe exposé dans le bill n° 80 et du décret du conseil n° 8891. La suppression de trois mots ce soir n'a pas modifié le sens du programme ministériel.

La radiation de trois mots ne retiendra pas un seul homme en route pour outre-mer par suite du décret du conseil n° 8891.

Je ne puis comprendre que le Gouvernement accepte, à une heure si grave dans l'histoire du pays, de rendre la motion vide de sens, car le texte actuel porte simplement que nous approuvons le Gouvernement ou l'aidons à poursuivre un effort de guerre vigoureux. J'appuie l'attitude adoptée par l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) lorsqu'il a demandé: "Le Gouvernement peut-il poursuivre l'effort de guerre sans une politique?" Le Gouvernement nous a convoqués à Ottawa pour approuver un programme et a inclus ces trois mots dans ce but. Qu'est-il advenu maintenant de la politique du Gouvernement? L'a-t-on modifiée soudainement, du soir au lendemain? Le Gouvernement veut-il nous convaincre qu'un aspect a été modifié dans quelques instants? Le programme demeure le même. Le Gouvernement ne peut enlever ces mots et nous inviter à l'appuyer ou le désapprouver, en faisant appel aux sentiments des honorables députés à la Chambre.

Je répète que j'ai confiance en notre premier ministre actuel, mais je ne puis mieux exprimer ma façon de penser que je ne l'ai fait dans mes remarques antérieures. Je respecte le premier ministre; je suis sûr que son intelligence est mille fois supérieure à la mienne, mais je dois juger la question avec ma propre intelligence, et au point où nous en sommes, je ne puis approuver la motion. Le premier ministre a déclaré catégoriquement en 1942 que s'il mettait jamais en vigueur le bill n° 80, il poserait la question de confiance et demanderait à la Chambre de l'appuyer. Est-ce qu'on nous fournira une autre occasion, monsieur l'Orateur? S'il ne s'agit maintenant que d'une envolée littéraire, nous accordera-t-on de nouveau l'occasion, à un autre stade de la présente session, d'approuver ou de désapprouver la ligne de conduite du Gouvernement concernant le bill n° 80, ou sommes-nous saisis de la question de confiance dont parlait le premier ministre? La politique du Gouvernement est-elle modifiée de quelque façon? Il préconisait un certain programme à six heures ce soir; l'a-t-il changé depuis?

Je sais que les changements se produisent rapidement. Le mercredi où s'est ouverte cette partie de la session, le Gouvernement préconisait une politique. Le lendemain après-midi, le Gouvernement en présentait une nouvelle. S'agit-il ce soir d'une troisième ligne de conduite? On ne devrait pas ainsi se moquer de la Chambre ni des sentiments ou de l'intelligence des honorables députés. Nous siégeons en cette enceinte à titre de citoyens d'un pays libre appelés à juger librement. Au point de vue intelligence, je me reconnais de beaucoup inférieur au premier minis-